



COLLEGE ET LYCÉE
Institution Sainte-Geneviève

CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2022
pour tous les élèves

1. Organisation de la journée de rentrée vendredi 2 septembre 2022
2. Les dates à retenir du 1^{er} trimestre
3. Vision Pastorale : le chemin d'édification du Collège et du Lycée
4. Informations diverses : carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self
5. Règlement financier : tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

Bonne rentrée à chacune et chacun !
Bienvenue aux nouvelles familles !
Les équipes administratives restent à votre écoute !





1. Organisation du vendredi 2 septembre 2022

RAMENER LE DOSSIER COMPLET IMPERATIVEMENT
PENSER À APPORTER DE QUOI TRANSPORTER TOUS LES LIVRES

Sixième

8h15 : accueil des parents d'élèves qui souhaitent accompagner leurs enfants autour d'un café
8h45 : appel des élèves par classe
9h00 : Assemblée Générale des élèves de 6^{ème}
9h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h00 : Sortie des élèves de 6^{ème}

Cinquième

8h45 : accueil des parents d'élèves qui souhaitent accompagner leurs enfants autour d'un café
9h15 : appel des élèves par classe
9h30 : Assemblée Générale des élèves de 5^{ème}
9h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
11h45 : sortie des élèves de 5^{ème}

Quatrième

10h00 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 4^{ème}
10h15 : appel des élèves par classe
10h30 : Assemblée Générale des élèves de 4^{ème}
10h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h00 : sortie des élèves de 4^{ème}

Troisième

8h00 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 3^{ème}
8h15 : appel des élèves par classe
8h30 : Assemblée Générale des élèves de 3^{ème}
8h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
9h45 : sortie des élèves de 3^{ème}

Seconde

9h30 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 2^{nde}
9h45 : appel des élèves par classe
10h00 : Assemblée Générale des élèves de 2^{nde}
10h15 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
11h15 : sortie des élèves de 2^{nde}

Première

13h15 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 1^{ère}
13h30 : choix du « menu EPS »
14h00 : Assemblée Générale des élèves de 1^{ère}
14h15 : affichage des classes et appel des élèves par classe
14h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
15h30 : sortie des élèves de 1^{ère}

Terminale

10h30 : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de Terminale
10h45 : affichage des classes et appel des élèves par classe
11h00 : Assemblée Générale des élèves de Terminale
11h15 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe
12h15 à 12h45 : choix du « menu EPS »
12h45 : sortie des élèves de Terminale

REPRISE DES COURS et du SELF le LUNDI 5 SEPTEMBRE
selon emploi du temps provisoire
Les Emplois du Temps définitifs seront opérationnels le lundi 19 septembre.





2. Les dates à retenir du 1^{er} trimestre

Chers Élèves, chers Parents,

Ce calendrier prévisionnel, avec les éléments dont nous disposons au 7 juillet 2022, a été établi afin de permettre une lisibilité favorable aux organisations de chacun, d'ordre pédagogique ou personnel.

Nous vous remercions de bien vouloir noter ces dates (les rappels de dates ne seront pas systématiquement faits). Nous attirons cependant votre attention sur le fait que ce calendrier ne peut être contractuel à ce jour : des imprévus peuvent nous amener à modifier ou à ajouter à tout moment certaines dates, aussi **nous vous remercions d'être particulièrement attentifs aux diverses communications qui vous sont adressées tout au long de l'année sur le SITE DE L'INSTITUTION**, www.saintegenevieve-asnieres.com, ou via *École Directe* ou dans les Carnets de correspondance.

Chers parents, chers élèves,

le temps est venu de la détente, du jeu, de la légèreté de l'été. Que ce moment soit source de repos, de vitalité et de créativité pour chacun et en famille, en attendant la joie de vous accueillir en septembre.

Ségolène de PONNAT, Chef d'établissement Collège-Lycée

SEPTEMBRE 2022

Ven. 2 sept.	Rentrée des élèves 6 ^{ème} : entrée 8h15, sortie 12h00 5 ^{ème} : entrée 8h45, sortie 11h45 4 ^{ème} : entrée 10h ; sortie 12h 3 ^{ème} : entrée 8h00 ; sortie 9h45 2 ^{nde} : entrée 9h30 ; sortie 11h15 1 ^{ère} : entrée 13h15 ; sortie 15h30 Terminale : entrée 10h30 ; sortie à partir de 12h45 après validation du menu EPS
Lundi 5 sept.	Début des cours normaux et Reprise du Self Photos individuelles Reprise des études ALPHA en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Reprise des cours de Natation en 6 ^{ème} Réunion de rentrée pour les parents de 1^{ère} à 19h00
Mardi 6 sept.	Photos individuelles Réunion d'information pour l'AS (Association Sportive) à 18h00 Réunion de rentrée pour les parents de 6^{ème} : 19h00 Réunion en visio DUAL DIPLOMA pour les parents et élèves déjà inscrits à 19h00
Mercredi 7 sept.	Début des activités de l'AS Séminaire de rentrée à Montligeon pour les élèves de Terminale du 7 au 9/09 inclus
Jeu. 8 sept.	Journée d'Intégration des 2 ^{nde} Séminaire de rentrée à Montligeon pour les élèves de Terminale du 7 au 9/09 inclus
Ven. 9 sept.	Séminaire de rentrée à Montligeon pour les élèves de Terminale du 7 au 9/09 inclus Journée d'intégration des 2 ^{nde} Photos individuelles





Lundi 12 sept.	Réunion de rentrée pour les parents de 5^{ème} et 4^{ème} : 19h00 Réunion de présentation Prépa PASS-BCPST en Terminale : 19h30
Mardi 13 sept.	Réunion de rentrée pour les parents de 3^{ème} et de 2^{nde} : 19h00
Merc. 14 sept.	Test DUAL DIPLOMA : 13h30/17h Début des cours Prépa PASS-BCPST
Jeudi 15 sept.	Lancement des Messes hebdomadaires : 8h00 Journée d'intégration en 1 ^{ère} Réunion en visio DUAL DIPLOMA pour les parents et élèves nouveaux inscrits à 19h00 Réunion de rentrée pour les parents de Terminale : 19h00
Vend. 16 sept.	Diffusion des Emplois du Temps définitifs Journée d'intégration en 6 ^{ème} Réunion des animateurs pastorale 3 ^{ème} : 8h00 Lancement de la Pastorale en 1 ^{ère}
Lundi 19 sept.	Application des nouveaux Emplois du Temps Début des évaluations nationales en 6 ^{ème} et en 2 ^{nde} Démarrage des études surveillées en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Rentrée des animateurs pastorale en 5 ^{ème}
Mardi 20 sept.	Réunion des parents des futurs confirmands à 20h00
Merc. 21 sept.	Rentrée des animateurs pastorale en 6 ^{ème}
Jeudi 22 sept.	Rentrée des animateurs pastorale en 4 ^{ème}
Vend. 23 sept.	Rentrée des animateurs pastorale en 3 ^{ème}
Lundi 26 sept.	Début des cours à l'École des Langues en 3 ^{ème} Réunion de présentation Parcoursup & BAC en 1 ^{ère} : 19h30
Mardi 27 sept.	Début des cours à l'École des Langues en 1 ^{ère} et Tale Conseil d'Établissement à 18h00
Merc. 28 sept.	Début des cours à l'École des Langues en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Réunion de préparation des Confirmands à Saint Joseph des 4 Routes : 20h30

OCTOBRE 2022

Lundi 3 oct.	Réunion d'information Post-Bac à l'étranger parents 2 ^{nde} /1 ^{ère} /Tale : 19h00
Mardi 4 oct.	Réunion Kermesse : 19h00
Merc. 5 oct.	Réunion de préparation des Confirmands à Saint Joseph des 4 Routes : 20h30
Jeudi 6 oct.	Réunion Parents/Professeurs 6^{ème} Assemblée Générale de l'APEL : 20h00
Vend. 7 oct.	Remise diplôme du BAC : 19h00
Jeudi 13 oct.	Retraite de Confirmation en 2 ^{nde}
Ven. 14 oct.	Retraite de Confirmation en 2 ^{nde}
Sam. 15 oct.	Début des DST en 1 ^{ère} et Tale
Lundi 17 oct.	Témoignages d'anciens élèves sur leur expérience à l'étranger pour le lycée (en visio) : 19h Semaine de DST en Terminale
Jeudi 20 oct.	Réunion de présentation du voyage à la montagne en 4 ^{ème} : 19h00
Ven. 21 oct.	Journée pédagogique – pas de cours au collège et au lycée Congés de la Toussaint du 21 octobre au 6 novembre inclus
24 et 25 oct.	Cours Prépa PASS-BCPST

NOVEMBRE 2022

Lundi 7 nov.	REPRISE DES COURS Semaine de DST en Terminale
Jeudi 10 nov.	DST en 3 ^{ème}





Lundi 14 nov.	Du 14 au 25/11 : Oraux Blanc de Philosophie en Terminale Réunion « Orientation après la 3 ^{ème} » : 19h00
Sam. 19 nov.	Forum des Études Supérieures 2 ^{nde} /1 ^{ère} /Tales Confirmation 2 ^{nde} : 14h30 Réunion « Enseignant, pourquoi pas vous ? » à la Direction Diocésaine du 92
Du 21 au 25 nov	Conseils de Classe de 2 ^{nde}
Samedi 26 nov.	DST en 1 ^{ère} Entretiens Fictifs en Terminale
28 et 29 nov.	Conseils de Classe en 3 ^{ème}
Lundi 28 nov.	Réunion « Orientation après la 2 ^{nde} » : 19h00
Mardi 29 nov	Réunion Parents Profession de Foi : 20h00
Merc. 30 nov	DST 1 ^{ère}

DECEMBRE 2022

Du 1 ^{er} au 9 déc.	Conseils de Classe 6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème}
Jeudi 1 ^{er} déc.	Réunion Parents/Professeurs en 1^{ère}
Du 2 au 9 déc.	Conseils de Classe en Terminale
Sam. 3 déc.	DST en 1 ^{ère} et Terminale Marché de Noël
Lundi 5 déc.	Réunion Parents/Professeurs en 2^{nde}
Mardi 6 déc.	Réunion Kermesse : 19h00
Sam. 10 déc.	DST 1 ^{ère} et Terminale
Lundi 12 déc.	Réunion Parents/Professeurs en Terminale
Mardi 13 déc.	Réunion Parents/Professeurs en 3^{ème}
Merc. 14 déc.	DST en 1 ^{ère}
Ven. 16 déc.	FIN DES COURS POUR TOUS A 12H00 (il n'y aura aucun cours l'après-midi, ni étude) Congés de Noël du 16 décembre au lundi 2 janvier inclus / Reprise des cours le mercredi 4 janvier 2023

JANVIER 2023

Mardi 3 janv.	Journée Pédagogique – Pas de cours au collège et au lycée
Merc. 4 janv.	REPRISE DES COURS
Jeudi 5 janv.	Réunion Parents/Professeurs en 5^{ème}
Jeudi 12 janv.	Réunion Parents/Professeurs en 4^{ème}

D'autres dates vous seront communiquées au fur et à mesure de l'année scolaire.

Congés Scolaires 2022-2023

Toussaint	Du vendredi 21 octobre après les cours au lundi 7 novembre 2022 au matin
Noël	Du vendredi 16 décembre 2022 après les cours au mardi 3 janvier 2023
Hiver	Du vendredi 17 février après les cours au lundi 6 mars au matin 2023
Printemps	Du vendredi 21 avril après les cours au mardi 9 mai 2023 au matin
Ascension	L'établissement sera fermé du jeudi 18 au dimanche 21 mai 2023 inclus.
Pentecôte	L'établissement sera fermé le lundi 29 mai 2023.
Été	Dates de fin de cours données ultérieurement





3. LA VISION PASTORALE (Collège et Lycée)

LA PASTORALE A L'INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE C'est vous !

Avec les adjointes en pastorale au Collège et au Lycée, Anne FROTTÉ et Carmen REMACLE, nous vous proposons une vision pastorale année après année.

Se mettre à l'école les uns des autres

La vision pastorale de l'Institution Sainte-Geneviève, un chemin d'édification

- Term.** “ Deviens ce que tu es, toujours plus homme et plus femme 📌
- 1ère** “ Tout homme qui se tourne vers les autres et qui les aide à grandir, grandit lui aussi 🤝
- 2nde** “ Dépasser nos frontières intérieures, oser audace et créativité 🗣️
- 3ème** “ Se connaître et s'ouvrir au monde 🗣️
- 4ème** “ A chacun ses talents 📺
- 5ème** “ Des relations humanisantes 🤝
- 6ème** “ Tu comptes à mes yeux 😊 Tu as du prix !





4. INFORMATIONS DIVERSES

Carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self, etc

- **Carnet de liaison :**

Il est à lire attentivement et à signer. Il sera distribué en début d'année, vous retrouverez les informations essentielles à la rentrée de votre enfant au sein de l'Institution Sainte-Geneviève : coordonnées des équipes, projets éducatif et pastoral, règlement intérieur à signer, autorisation du droit à l'image à signer, correspondances, etc.

- **Ecole Directe :**

Toutes les nouvelles familles reçoivent leurs **codes de connexion ECOLE DIRECTE** par mail (**vérifiez vos spams !**) et pour les familles présentes à l'Institution Sainte-Geneviève en 2021-2022, vous conservez les mêmes que l'année dernière.

ECOLE DIRECTE est une application de communication, soyez attentifs à toute information qui pourrait être transmise, nous vous en remercions par avance.

Sur cet espace ECOLE DIRECTE, vous avez accès à un certain nombre d'information de votre famille (adresse, coordonnées, situation familiale, etc) et de votre/vos enfant(s). Vous avez la possibilité **de faire vous-mêmes les mises à jour de ces données.**

Vous pouvez également choisir et/ou mettre à jour votre **Mode de règlement** (dans le menu Situation Financière) : Prélèvement (en renseigner notre IBAN, est effectif du 05/10 au 05/07) ou par Chèque (3 versements sont attendus à l'ordre de l'Institution Sainte-Geneviève, **[nouveau]** : le paiement en ligne par CB est possible pour ce mode de règlement).

Pour tout changement de situation familiale, contactez Mme Anne BOURGET abourget@saintegenevieve-asnieres.com pour transmettre les informations spécifiques à ce changement (documents juridiques, nouvelles coordonnées bancaires, etc).

- **Les inscriptions au self**

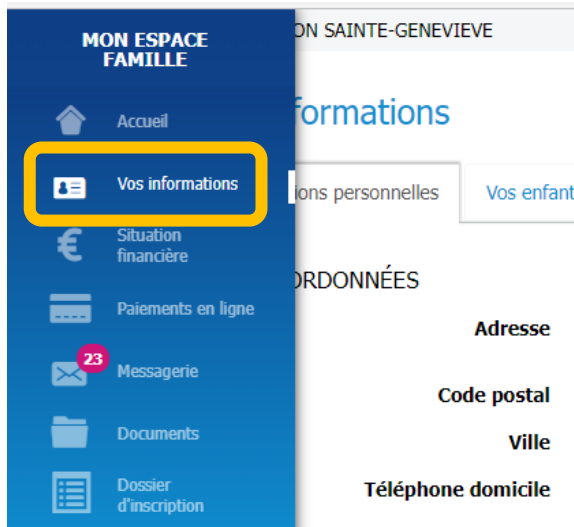
Les inscriptions au self pour les Collégiens se font **UNIQUEMENT sur votre espace Ecole Directe.**

Attention, certains smartphones ne permettent pas l'enregistrement des inscriptions, veuillez privilégier un ordinateur portable.





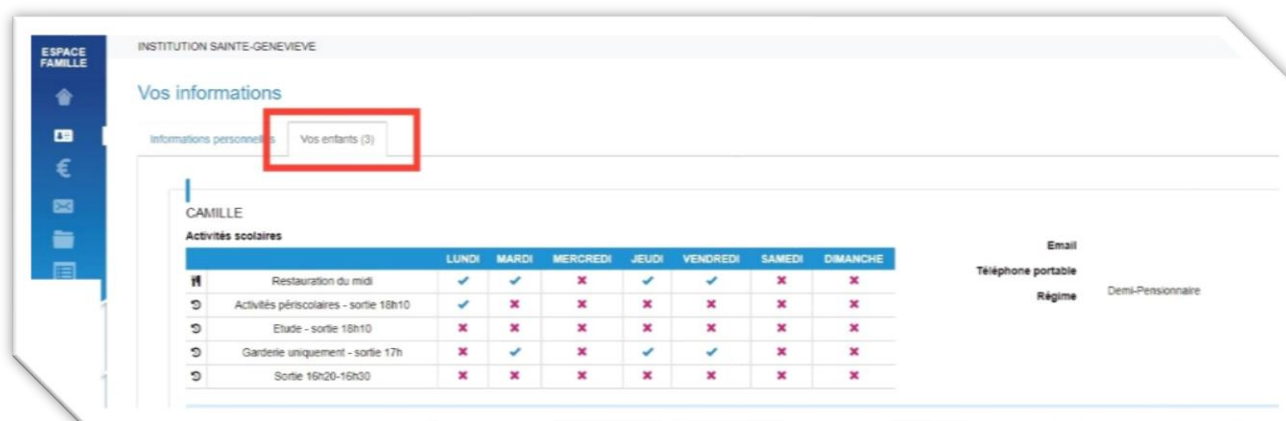
Dans le menu « Vos informations » :



• L'onglet « Informations personnelles » vous permet de vérifier et de procéder à des modifications, si nécessaire, sur vos coordonnées (adresse postale, mail, tel...)

• L'onglet « Vos enfant(s) » vous permet de procéder à l'inscription au self :

Restauration : Par défaut, le régime "Externe" est sélectionné. Pour faire une inscription, il suffit de sélectionner le régime "Demi-pensionnaire" et de cocher les jours où votre enfant déjeunera au self (ne pas oublier de **valider** votre demande).



Vous pourrez procéder à ces modifications jusqu'au 16 septembre inclus.

- Au-delà, tout changement **durable au forfait** doit faire l'objet d'une demande écrite par mail à institution@saintegenevieve-asnieres.com à l'attention du Chef d'établissement.





5. Règlement financier

Tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

Règlement financier pour l'année scolaire 2022-2023

Toute inscription à l'Institut Sainte-Geneviève implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe du contrat de scolarisation.

1. TARIFS

Les tarifs présentés ci-dessous sont indépendants des contraintes liées à la date d'arrêt des cours en fin d'année, qui peut différer selon les classes et les examens au Collège et au Lycée, tarifs également indépendants des éventuels sorties, voyages et échanges linguistiques organisés ou non par l'établissement. Aucun remboursement n'est effectué, sauf pour les cas particuliers détaillés ci-après.

1.1. Contribution des familles : Ecole, Collège et Lycée

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements. Ces tarifs sont annuels et forfaitaires.

Par an et par enfant	Année 2022-2023	Année 2021-2022
Ecole	1 752€	1 735€
Collège	2 027€	2 007€
Lycée	2 210€	2 188€

Cette année le Conseil d'Administration de l'OGEC conscient des difficultés post covid avait opté pour une augmentation très modérée de la contribution des familles et des frais de restauration pour la rentrée scolaire 2022-2023.

La conjoncture actuelle a entraîné et entraînera certainement encore une augmentation non négligeable des charges fixes (masses salariales, gaz, électricité, matières premières alimentaires, etc) malgré cela l'Institut Sainte-Geneviève a maintenu pour cette année l'augmentation minime de 1% votée en Conseil d'Administration face à une inflation entre 5 à 6%.

L'effort que l'Institut fait cette année est exceptionnel et ne pourra être maintenu les années à venir si la situation inflationniste perdurait.

Si une classe de découverte ou un voyage scolaire est organisé en France ou à l'étranger, les modalités financières sont fixées après concertation avec les parents d'élèves concernés.

Cas particuliers de départ en cours d'année :

- En cas de séjour linguistique, organisé et accompagné en dehors de l'établissement, un remboursement peut avoir lieu à hauteur maximale de 6 semaines, hors frais fixes. Les modalités sont détaillées et à la place de l'élève reste maintenue et les frais généraux engagés.
- En cas de départ pour convenance personnelle, un avoir sera réalisé au *pro rata temporis* avec une retenue de deux mois sur la contribution familiale (sauf cas de mutation, exclusion de l'élève ou cas de force majeure arbitrée par la direction de l'établissement tel que précisé dans le contrat de scolarisation).

1.2. Réductions sur les frais de scolarité : Ecole, Collège et Lycée

Les familles scolarisant plusieurs enfants bénéficient d'une réduction sur la contribution des familles hors frais annuels (notamment assurance Saint Christophe, restauration, cotisations aux organismes obligatoires) :

- 15% pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 25% pour les familles ayant 4 enfants et plus scolarisés dans l'établissement

Enfin, une remise de 5% hors frais fixes est accordée pour les familles justifiant d'une attestation d'employeur dans le réseau d'enseignement catholique pour l'année scolaire en cours.

1.3. Restauration : Ecole, Collège et Lycée

Par entité	Prix du repas facturé par mois selon le forfait choisi en début d'année	Prix du repas exceptionnel Hors forfait facturé par mois
Maternelle	7,72 €	9,50 €
Elémentaire	7,94 €	
Collège	8,45 €	

Le choix des jours de demi-pension se fait en début d'année. La demi-pension constitue **un engagement**





à l'année. La facturation sera mensuelle et viendra s'ajouter à l'échéancier de prélèvement.

Tout changement en cours d'année doit faire l'objet d'une demande écrite au Chef d'Etablissement du 1^{er} ou du 2nd degré qui valide ou non la demande. L'élève externe qui déjeune occasionnellement à l'Institution sera facturé à chaque période scolaire pour l'ensemble des repas pris. Une carte de cantine nominative est remise à chaque élève. En cas de perte, elle sera rééditée et facturée 10€.

Les élèves demi-pensionnaires sont surveillés pendant les repas et les récréations, ils ne peuvent pas sortir de l'Institution. L'élève externe qui déjeune occasionnellement à l'Institution est libre de se déplacer en dehors du temps du repas. Il reste externe et à ce titre n'est pas sous la responsabilité de l'Institution s'il sort en dehors du repas. Au Lycée les élèves restent sous le régime de l'externat ils peuvent cependant prendre un repas au self. Les repas pris seront facturés tous les mois.

Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas, une somme forfaitaire de 2,20€ par repas sera facturée pour couvrir la mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, la mise à disposition de matériel et la surveillance du repas.

1.4. Garderie et Etude : Ecole

Le temps du soir à l'Ecole Primaire est annuel et forfaitaire. Toute demande de changement de forfait en cours d'année doit faire l'objet d'un écrit adressé au secrétariat de l'école validé par la direction de l'établissement par trimestre). Aucun changement ne sera accepté en cours de période. Une facture de régularisation annuelle sera éditée en fin d'année pour solder les changements annuels.

Par an	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	occasional
30 min : de 16h30-17h	60 €	120 €	180 €	240 €	5 €
1h45 : de 16h30-18h10	200 €	400 €	600 €	800 €	15 €

1.5. Ateliers/activités sportives ou culturelles

Des ateliers/activités sportives ou culturelles sont proposés aux élèves hors temps scolaire : Les bulletins d'inscriptions ou FORMS d'inscriptions sont dans les Circulaires de rentrée par niveau, accessibles toute l'année sur le site@.

- **Ecole Primaire :**
 - Bricolage écolo : 340€/année
 - Légo : 450€/année

- Echecs : 240€/année
- Chorale : 234€/année
- Escrime : 369€/année
- Théâtre : 320€/année
- Danse : 340€/année
- Arts Plastiques (GS à CP) : 291€/année
- Arts Plastiques (CE1 à CM2) : 312€/année

• **Collège-Lycée :**

- Ecole des Langues : 450€/année
- Dual Diploma : de 950€/an à 1250€/an selon l'année de démarrage
- Prépa PASS-BCPST : 900€/an
- Atelier théâtre au Collège : 270€/an
- Atelier théâtre au Lycée : 150€/an
- Chorale : gratuit
- Orchestre : gratuit
- Association Sportive : forfait indépendant
- Club robotique en 5^{ème} : gratuit

1.6. Assurance scolaire

L'Etablissement assure chaque élève auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Elle est obligatoire et n'est pas dénonçable. Cette assurance couvre tout accident corporel 24h/24, 365 jours par an en France comme à l'étranger pour toute activité scolaire et extra-scolaire. Elle est téléchargeable sur l'espace-parents <https://www.saint-christophe-assurances.fr>.

1.7. Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'APEL inclut l'abonnement à la revue mensuelle « Famille et Education ».

Pour l'année 2022/2023, la cotisation est de 19€ par famille.

Si vous avez déjà réglé la cotisation dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique, nous vous remercions de le signaler à la comptabilité-familles avant le 15 septembre.

2. FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

2.1 Facturations

L'ensemble de ces prestations font l'objet d'une facture annuelle qui vous sera adressée en début d'année, disponible sur ECOLE DIRECTE avant le 30 septembre. Des factures complémentaires de sorties culturelles, de voyages scolaires, de régularisation pour les prestations annexes rendues de manière





occasionnelle (restauration, étude/garderie) seront émises tous les mois et viendront ajuster l'échéancier de règlement en bas de votre facture.

2.2 Modalités de règlement

Les règlements se font par chèque ou par prélèvement automatique sous Mandat SEPA signé numériquement à chaque début d'année scolaire.

- Prélèvement mensuel en 9 échéances mensuelles : le 5 de chaque mois, d'octobre à juin. Une 1^{ère} facture est éditée autour du 20/09 avec un échéancier de prélèvement du 05/10 au 05/06.

- Règlement par chèque en 3 échéances : le 5 décembre, le 5 mars et le 5 juin. **[nouveau] :** vous avez la possibilité de régler par CB en ligne directement sur votre espace-famille.]

Nous vous rappelons que nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels par chèque.

En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

Une dernière échéance de règlement peut avoir lieu en juillet afin de solder les dernières factures. En cas de remboursement aux familles, la restitution par virement se fera également en juillet. En cas de restitution anticipée, nous vous remercions de vous rapprocher de votre gestionnaire-familles.

Enfin, il est possible de modifier un mode de règlement en cours d'année : il suffit d'en faire directement la demande sur votre espace Ecole Directe, Situation Financière / Mode de règlement.

2.3 Facturation de l'acompte de (ré)inscription

- Pour les nouveaux élèves, un acompte d'inscription de 400€ est demandé avec le dossier d'inscription. Cet acompte sera déduit de la facturation annuelle, il est encaissé dès l'acceptation du dossier par la Direction. En cas de désistement ultérieur, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour une inscription dans un établissement sur une formation ou une voie non proposée à l'Institution. Les frais de dossier de 50€ sont réglés au moment de l'inscription ou de la réinscription. Sans règlement des frais de dossier, le dossier ne sera pas considéré comme complet.
- Pour les élèves déjà inscrits, l'acompte pour l'année suivante de 400€ est facturé en février et le règlement s'ajoutera aux échéances restantes à courir selon le mode de règlement choisi (chèque ou prélèvement).

2.4 Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées auprès du cabinet de recouvrement choisi par l'établissement. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

3. CONTRIBUTIONS, DONN ET AIDES FINANCIERES

3.1 Aides ponctuelles et/ou régulières

Toute demande d'aide (scolarité et/ou voyage) doit être faite par écrit à votre gestionnaire-familles pour un accompagnement financier personnalisé, toute pièce justificative est à fournir (avis d'imposition, attestation Pôle Emploi, etc).

3.2 Caisse d'Entraide

Pour chaque sortie et voyage, une Caisse d'Entraide est mise à disposition des familles. Ces dons sont réalisés par les familles et sont intégralement reversés aux familles qui peuvent en avoir besoin. Ces contributions libres ne font pas l'objet d'un reçu fiscal. Chaque demande d'aide doit être faite par écrit à votre gestionnaire-familles accompagnée des pièces justificatives nécessaires (avis d'imposition, attestation Pôle Emploi, etc). Nous remercions les familles qui apportent leur soutien chaque année.

3.3 Contributions volontaires, dons

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter une contribution volontaire en soutien à l'établissement pour aider les familles en difficultés financières. Vous n'obtiendrez aucun reçu fiscal en contrepartie de ce don. Il vous sera proposé

L'OGEC de l'établissement peut recevoir des dons via la Fondation Saint-Matthieu, fiscalement déductibles, à titre particulier ou des sociétés : <https://jaidemonecole.org/campaigns/622>

3.4 Dossier de bourses

Collégiens et Lycéens peuvent bénéficier d'une bourse d'études de l'Etat en fonction de vos revenus. A chaque ouverture de campagne de Bourse, l'information vous est transmise par votre gestionnaire-familles sur ECOLE DIRECTE. Un dossier complet accompagné des pièces justificatives est à remettre à votre gestionnaire-familles qui s'assure de la transmission auprès du Service Académique des Bourses.

3.5 Aides à la demi-pension

Collégiens et Lycéens peuvent bénéficier d'une aide à la demi-pension par le département en fonction de vos revenus. Toute demande doit être faite auprès de votre gestionnaire-familles par email accompagnée du dernier avis d'imposition.

